748601

Révision : 06.07.2017 Date d'impression : 06.07.2017

RUBRIQUE 01: Identification de la substance/du mélange et de la société l'entreprise

- 1.1 Identificateur de produit
- Nom du produit:

Vernis universel 9200

• Code du produit:

18903

- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
- Emploi de la substance / de la préparation

Couche pour le bois

- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- Producteur/fournisseur:

Alfred Clouth

Lackfabrik GmbH & Co. KG

Otto-Scheugenpflug-Straße 2

63073 Offenbach/Main

Deutschland

Tel + 49 69-89 00 7-0 / Fax + 49 69-89 00 7-143

E-Mail: info@clou.de / www.clou.de

• Service chargé des renseignements:

Laboratoire: Tél: +49 69 89 00 7 - 104 / Fax: +49 69 89 00 7 - 452

E-Mail: cosima.sattler@clou.de

• 1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Giftinformationszentrum - Nord

Universitätsklinikum Bereich Humanmedizin

Robert Koch Str.40

37075 Göttingen

Deutschland

Tel.: + 49 551 / 1 92 40

RUBRIQUE 02: Identification des dangers

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS07

Skin Irrit. 2 - H315 Provoque une irritation cutanée. Eye Irrit. 2 - H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

- 2.2 Éléments d'étiquetage
- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008
- · Pictogrammes de danger



GHS07

· Mention d'avertissement

Attention

• Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

(suite page 2)

748601

Révision : 06.07.2017 Date d'impression : 06.07.2017

DESIGNATION : Vernis universel 9200

(suite de la page 1)

%

EUH208 Contient 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one, 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one, mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-methyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1). Peut produire une réaction allergique.

· Conseils de prudence

P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

- 2.3 Autres dangers
- Résultats des évaluations PBT et vPvB
- PBT: sans objet
- vPvB: sans objet

RUBRIQUE 03: Composition/informations sur les composants

- · 3.2 Mélanges
- Description:

No CAS

Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

• Composants dangereux:

NO CAS		/0
111-76-2	2-butoxyéthanol Numéro CE: 203-905-0 N° d'enregistrement : 02-2119764899-11 \(\bigvee \) Acute Tox. 4 - H302, Acute Tox. 4 -	5-12,5
	H312, Acute Tox. 4 - H332, Skin Irrit. 2 - H315, Eye Irrit. 2 - H319	
2634-33-5	1,2-benzisothiazol-3(2H)-one Numéro CE: 220-120-9 N° d'enregistrement : 05-2114263215-55 ♦ Eye Dam. 1 - H318; ♦ Acute Tox. 4	< 0,05
	- H302, Skin Irrit. 2 - H315, Skin Sens. 1 - H317; 🔖 Aquatic Acute 1 - H400	
2682-20-4	2-méthyl-2H-isothiazole-3-one Numéro CE: 220-239-6 N° d'enregistrement : 05-2114483051-57 Skin Corr. 1B - H314;	< 0,10
	4 - H302, Acute Tox. 4 - H332, Skin Sens. 1 - H317; 🔖 Aquatic Acute 1 - H400	
55965-84-9	mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiaz ol- 3-one [No. CE 247-500-7]; 2-methyl-2H- isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1) ♦ Skin Corr. 1B - H314; ♦ Acute Tox.	< 0,0015
	3 - H301, Acute Tox. 3 - H311, Acute Tox. 3 - H331; ♦ Skin Sens. 1 - H317; ♦	
	Aquatic Acute 1 - H400, Aquatic Chronic 1 - H410	
		(suite page 3)

F

748601

Révision : 06.07.2017 Date d'impression : 06.07.2017

DESIGNATION : Vernis universel 9200

(suite de la page 2)

• Indications complémentaires:

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 04: Premiers secours

• 4.1 Description des premiers secours

· Remarques générales:

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

Après inhalation:

En cas de malaise, recourir à un traitement médical.

• Après contact avec la peau:

Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

· Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

· Après ingestion:

Boire de l^Teau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.

· Indications destinées au médecin:

Traiter d'après les symptômes.

· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 05: Mesures de lutte contre l'incendie

- 5.1 Moyens d'extinction
- · Moyens d'extinction:

Produit non inflammable

• 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- 5.3 Conseils aux pompiers
- Equipement spécial de sécurité:

Porter un appareil de protection respiratoire.

RUBRIQUE 06: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Observer les mesures de sécurité (cf. points 7 et 8).
- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Diluer avec beaucoup d'eau.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

Eventuellement alerter le voisinage.

• 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

• 6.4 Référence à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8. Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

F

748601

Révision: 06.07.2017 Date d'impression: 06.07.2017

DESIGNATION : Vernis universel 9200

(suite de la page 3)

RUBRIQUE 07: Manipulation et stockage

Manipulation:

• 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

N'employer que dans des secteurs bien aérés.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Conserver hors de la portée des enfants.

Ne pas jeter les résidus à l'égout.

· Préventions des incendies et des explosions:

Aucune mesure particulière n'est requise.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air.

Application ou pistolet:

Les personnes travaillant à l'intérieur de la cabine de peinturage lors de travaux de vernissage, indépendamment du fait qu'elles soient occupées à pistoler ou non, sont soumises aux effets des solvants et des aérosols. En particulier, lorsqu'il y a brume de vaporisation, il est peu vraisemblable que le taux de poussière fine puisse être maintenu dans les limites requises. Dans ces conditions, il y a lieu de se protéger avec un masque respiratoire (demi-masque avec filtre à particules, filtre classe P2 minimum, ou masque respiratoire à ventilation forcée), jusqu'à ce que la concentration de vapeur de solvants et d'aérosols soit redescendue sous le seuil d'exposition.

- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
- · Stockage:
- Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.

• Indications concernant le stockage commun:

Ne pas stocker avec les aliments.

· Autres indications sur les conditions de stockage:

A conserver dans les emballages d'origine dans un endroit frais, sec et à l'abri du gel.

• Classe de stockage:

• 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour plus d'information, se référer à la fiche technique.

RUBRIQUE 08: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- 8.1 Paramètres de contrôle
- Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

2-butoxyéthanol 111-76-2

VME

mg/m3	147,6	Valeur momentanée
ррт	30	
mg/m3	9,8	Valeur à long terme
mqq	2	

Risque de pénétration percutanée

 No CAS Désignation du produit 111-76-2 2-butoxyéthanol

VMF

Valeur momentanée	147,6	mg/m3
	30	ррт
Valeur à long terme	9,8	mg/m3
	2	ррт

Risque de pénétration percutanée

(suite page 5)

748601

Révision : 06.07.2017 Date d'impression : 06.07.2017

DESIGNATION : Vernis universel 9200

(suite de la page 4)

DNEL

111-76-2 2-butoxyéthanol

A, DNEL/DMEL: 49 mg/m3 (Consumer, Long Term Exposure)
A, DNEL/DMEL: 98 mg/m3 (Worker, Long Term Exposure)
A, DNEL/DMEL: 123 mg/m3 (Consumer, Short Term Exposure)
A, DNEL/DMEL: 246 mg/m3 (Worker, Short Term Exposure)
H, DNEL/DMEL: 38 mg/kg (Consumer, Long Term Exposure)
H, DNEL/DMEL: 75 mg/kg (Worker, Long Term Exposure)
H, DNEL/DMEL: 44,5 mg/kg (Consumer, Short Term Exposure)
H, DNEL/DMEL: 89 mg/kg (Worker, Short Term Exposure)
Oral, DNEL/DMEL: 3,2 mg/kg (Consumer, Long Term Exposure)
Oral, DNEL/DMEL: 13,4 mg/kg (Consumer, Short Term Exposure)

• PNEC

111-76-2 2-butoxvéthanol

PNEC: 8,8 mg/l (Fresh water) PNEC: 0,88 mg/l (Seawater) PNEC: 463 mg/l (Defecator)

PNEC: 34,6 mg/kg (sediment (Fresh water) PNEC: 3,46 mg/kg (sediment (seawater)

PNEC: 3,13 mg/kg (Bottom)

- Equipement de protection individuel:
- · Mesures générales de protection et d'hygiène:

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

- Protection respiratoire: Lorsque la concentration de solvant atteint les limites de la VME, il faut porter un masque respiratoire homologué à cet effet filtre A1/P2.
- Protection des mains: Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation. Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation. Protective gloves made of nitril. Degradation effect G to E. Instalment of permeation E to ND (< 0.9 µg / cm 2 / min). Protective factor index: special subject class 6. Une protection préventive de la peau en utilisant des produits protecteurs de la peau est recommandée. Après l'utilisation de gants, appliquer des produits de nettoyage et de soin de la peau.</p>

Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

- Protection des yeux: Lunettes de protection.
- Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs

RUBRIQUE 09: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés ph	ysiques et chimiques essentielles
Indications générales	
Aspect:	
Forme:	Liquide
Couleur:	Incolore
Odeur:	Caractéristique
Seuil olfactif:	Non déterminé.
valeur du pH:	à 20,00 °C 7,5-8,5
Changement d'état Point de transition	de phase: liquide - solide
Point de fusion:	Non déterminé.
Point d'ébullition:	100,0 °C
Point d'éclair	Non applicable.
Inflammabilité (solide, gazeux):	Non applicable.
	(quita paga 6

(suite page 6)

748601

Révision : 06.07.2017 Date d'impression : 06.07.2017

		(suite de la page 5)
Température d'inflammation:	Non applicable.	
Température de décomposition:	Non déterminé.	
Auto-inflammation:	Produit non inflammable	
Propriétés comburantes	Aucune	
Pression de vapeur:	50°C < 1.100 hPa	
Masse volumique:	1,0250 g/cm3	
Densité de vapeur.	Non déterminé.	
Vitesse d'évaporation	Non applicable.	

Solubilité dans/miscibilité avec

l'eau: Entièrement miscible
Coefficient de partage (n-octanol/eau): Non déterminé.

Viscosité:

Dynamique: Non déterminé.

DESIGNATION : Vernis universel 9200

 Cinématique:
 à 20,00 °C
 22,00 - 28,00 s DIN 4 mm

Test de séparation des solvants:< 3 %</td>Solvants organiques:12,00 %VOC (CE)125,00 g/lTeneur en substances solides:32,00 %

9.2 Autres informations Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

• 10.1 Réactivité

En cas de stockage dans des bidons conformes à la législation en matière de transports, il n'y aura aucune incompatibilité avec les parois du bidon.

• 10.2 Stabilité chimique

Stable à température ambiante.

• Décomposition thermique/conditions à éviter:

Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.

• 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue.

• 10.4 Conditions à éviter

Pas d'autres informations importantes disponibles.

• 10.5 Matières incompatibles:

Pas d'autres informations importantes disponibles.

• 10.6 Produits de décomposition dangereux:

néant

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- 11.1 Informations sur les effets toxicologiques
- · Toxicité aiguë:
- Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

111-76-2 2-butoxyéthanol Oral, LD50: 1746 mg/kg (rat)

Dermique, LD50: 1100 mg/kg (lapin) Inhalatoire, LC50/4h: 2-20 mg/l (rat)

2634-33-5 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one

Oral, LD50: 1020 mg/kg (rat) Dermique, LD50: 4115 mg/kg (rat)

55965-84-9 mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiaz ol-3-one

[No. CE 247-500-7]; 2-methyl-2H-isothiazol-3-one

[No. CE 220-239-6] (3:1)

Oral, LD50: 53 mg/kg (rat)
• Effet primaire d'irritation:

(suite page 7)

748601

Révision : 06.07.2017 Date d'impression : 06.07.2017

(suite de la page 6)

DESIGNATION : Vernis universel 9200

· de la peau:

Le contact fréquent et prolongé avec la peau peut provoquer des irritations ou des inflammations cutanées

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gercures de la peau.

· des yeux:

Effet d'irritation.

Sensibilisation:

Sensibilisation possible par contact avec la peau.

Contient 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one, 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one, mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one[No. CE 247-500-7]; 2-methyl-2H-isothiazol-3-one[No. CE 220-239-6] (3:1). Peut produire une réaction allergique.

Indications toxicologiques complémentaires:

L'inhalation de produits solvants au-dessus du seuil VME peut provoquer des dommages pour la santé comme par exemple une irritation des muqueuses et des voies respiratoires, causer des dommages aux reins, au foie et au système nerveux central. Signes et symptômes : maux de tête, étourdissement, fatigue, faiblesse musculaire, effet anesthésiant, et dans les cas exceptionnels perte de conscience. Un contact répété et prolongé peut provoquer un déssèchement et une irritation de la peau. Des jets de solvants peuvent provoquer une irritation des yeux et causer des dommages irréversibles aux yeux. Dans ces cas consulter un médecin.

Le butylglycol et ses acétates sont résorbés par la peau et ont des effets nocifs sur le sang. Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants:

Eye Irrit. 2 - H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Skin Irrit. 2 - H315 Provoque une irritation cutanée.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- 12.1 Toxicité
- Toxicité aquatique:

111-76-2 2-butoxyéthanol
Dermique, L(E)C50: 1474 mg/l (poisson)
Dermique, L(E)C50: 1840 mg/l (algue)
Dermique, L(E)C50: 1550 mg/l (daphnie)
Dermique, NOEC: >100 mg/l (poisson)

Dermique, NOEC: 100 mg/l (daphnie)

2634-33-5 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one
Dermique, L(E)C50: 1,3 mg/l (poisson)
Dermique, L(E)C50: 0,11 mg/l (algue)
Dermique, L(E)C50: 1 mg/l (daphnie)

2682-20-4 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one
Dermique, L(E)C50: 0,07 mg/l (poisson)
Dermique, L(E)C50: 0,18 mg/l (daphnie)

55965-84-9 mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiaz ol-3-one

[No. CE 247-500-7]; 2-methyl-2H-isothiazol-3-one

[No. CE 220-239-6] (3:1)

Dermique, L(E)C50: 0,188 mg/l (poisson) Dermique, L(E)C50: 0,018 mg/l (algue)

Dermique, L(E)C50: 0,126 mg/l (daphnie)

• 12.2 Persistance et dégradabilité

Pas d'autres informations importantes disponibles.

• 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'autres informations importantes disponibles.

• 12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- Autres indications écologiques:
- · Indications générales:

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations. Catégorie de pollution des eaux 1 : peu polluant

• 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

(suite page 8)

748601

Révision : 06.07.2017 Date d'impression : 06.07.2017

DESIGNATION : Vernis universel 9200

DDT.

(suite de la page 7)

• PBT:

Non applicable.

vPvB:

Non applicable.

• 12.6 Autres effets néfastes

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- · Recommandation:

Les codes-déchets indiqués selon le catalogue européen des codes-déchets le sont à titre indicatif. Une classification définitive ne peut être faite qu'en accord avec l'organisme régional de traitement des déchets et l'autorité concernée.

Code déchet:

08 01 12 / déchets de peintures ou vernis autres que ceux visés à la rubrique 08 01 11

· Catalogue européen des déchets

0.8

DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBU- TION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRES D'IMPRESSION 08 01

déchets provenant de la FFDU et du décapage de peintures et vernis 08 01 12 déchets de peintures ou vernis autres que ceux visés à la rubrique

Emballages non nettoyés:

Les emballages sales sont à traiter selon le code-déchets n°15 01 10 du catalogue européen.

Néant

• Recommandation:

08 01 11.

• 14.1 No ONU

Traitement des déchets selon 15 01 04 (métal).

15 01 02 / plastique

L'emballage peut être réutilisé ou recyclé après nettoyage.

• Produit de nettoyage recommandé:

Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

ADR Néant

IMDG Néant

IATA Néant

• 14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR Néant

IMDG Néant

IMDG Néant

IATA Néant

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Class

Classe Néant IMDG

Class Néant IATA

• 14.4 Groupe d'emballage

ADR Néant IMDG Néant IATA Néant

(suite page 9)

748601

Révision : 06.07.2017 Date d'impression : 06.07.2017

DESIGNATION : Vernis universel 9200

(suite de la page 8)

• 14.5 Dangers pour l'environnement:

Non applicable.

- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Non applicable.
- 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable.

• Indications complémentaires de transport:

Mettre à l'abri du gel!

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- Prescriptions nationales:
- Indications sur les restrictions de travail:

Loi allemande sur la protection des jeunes travailleurs, ordonnance allemande relative aux directives en matière de protection des femmes enceintes ou qui allaitent.

• Classe de pollution des eaux:

Classe de pollution des eaux 1 : peu polluant.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été faite pour ce produit. Des informations concernant l'exposition aux substances suivantes ont été intégrées au paragraphe 1 - 16: 2-butoxyéthanol

L'observation des conditions d'utilisation, et des mesures de diminution du risque décrites dans cette fiche de données de sécurité sont la garantie de la conformité aux scénarios d'exposition existant.

Classe de stockage:

12

RUBRIQUE 16: Autres informations

Autres informations

• Raisons des changements

Les phrases P ont été adaptées à la classification.

Phrases importantes

H301	l oxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H311	Toxique par contact cutané.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H331	Toxique par inhalation.
H332	Nocif par inhalation.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long
	terme.

• Service établissant la fiche technique:

Laboratoire central - Service Fiches de Données de Sécurité Téléphone: +49 69 89 00 7 - 104 / Fax: +49 69 89 00 7 - 452 E-Mail: cosima.sattler@clou.de

(suite page 10)

Page: 10 / 10

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

748601

Révision : 06.07.2017 Date d'impression : 06.07.2017

DESIGNATION : Vernis universel 9200

· Informations:

(suite de la page 9)

Les informations contenues dans cette fiche de sécurité tiennent compte de l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent nullement une garantie des propriétés du produit. L'utilisateur est responsable du respect de toutes les dispositions légales requises.

L'employeur est tenu d'instruire annuellement le salarié des mesures des § 14 sur les produits dangereux. Contenu et date de cette instruction doivent être fixés par écrit, et confirmés par signature.

Respecter les mesures de sécurité du travail des points 8 et 15.

A n'utiliser que pour les indications données. Conserver hors de la portée des enfants.

· Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

ICAO: International Civil Aviation Organisation

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU) DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative